



# CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : **2014\_BRIEC\_T\_012\_Réseaux téléphonie et informatique**

**Objet : Travaux pour la réhabilitation des réseaux de téléphonie et d'informatique de la mairie de Briec**

La présente consultation est un marché de travaux pour la réalisation des prestations de réhabilitation des réseaux de téléphonie et d'informatique de la mairie comprenant la fourniture et la pose des câblages et des armoires toutes équipées.

**Le présent marché est à procédure adaptée**, soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte un lot.

## **I. Les clauses techniques**

### **I.1 Dispositions générales**

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution de ces travaux.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux spécifiés ci-après, selon les directives données sur le site par le responsable du service des bâtiments et dans les **conditions** et les **délais** demandés.

Le prestataire est réputé avoir vu les lieux et s'être rendu compte de leur situation exacte, de l'importance et de la nature des travaux à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution. Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une parfaite connaissance des lieux sur lesquels les travaux seront réalisés, et qu'il s'informerait de toutes les difficultés afférentes.

Il devra donc prendre dès le début des travaux tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

**POUR TOUS LES TRAVAUX EXECUTES** et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs ouvriers ou employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leurs travaux.

Les prestataires seront également responsables de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les ouvrages existants rencontrés. Ils devront les respecter, les réparer s'ils les dégradent.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement dégagé de toute responsabilité.

Les travaux généraux comprennent notamment :

- les installations de chantier et les ouvrages de protection ;
- les démontages et le repliement de ces installations ;
- l'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à la réalisation et au contrôle des ouvrages exécutés ;
- les sujétions d'accès ;
- le nettoyage du chantier et de ses abords ;
- la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la mise en œuvre, la pose des matériels nécessaires à l'exécution des travaux ;
- le maintien du clos des locaux lors des inoccupations en concertation avec la société de gardiennage ;
- le maintien en fonctionnement des installations existantes ;
- la remise en état des lieux après travaux.

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du maître d'ouvrage.

## 1.2 Dispositions particulières

Une visite sur place pour reconnaître les lieux et les conditions d'accès est **proposée sur rendez-vous**. Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les travaux et notamment toute considération liée à la sécurité des usagers et des employés des services de la mairie et de ses deux annexes.

Les prestations devront en tous points respecter les obligations des textes en vigueur.

Les prestations et les fournitures devront être conformes aux DTU, normes françaises AFNOR et aux avis du CSTB.

Le détail des prestations à réaliser figure au chapitre 1.3 ci-dessous : l'entreprise s'engage à réaliser la totalité des travaux qui y sont mentionnés.

Le délai de réalisation des prestations ainsi que le phasage des opérations seront précisées par le soumissionnaire lors de la remise de son offre. **Le maître d'ouvrage souhaite que l'ensemble des prestations soient réalisées dans un délai de deux mois.**

Les interventions seront programmées en concertation avec le responsable des bâtiments de la commune tout en maintenant l'ensemble des postes de travail.

L'attributaire du marché proposera une méthodologie pour toutes les interventions prévues. Le soumissionnaire fournira un mémoire technique détaillé qui sera pris en compte pour le jugement de l'offre.

L'entreprise fournira un dossier technique de récolement après réalisation. Ce dossier comprendra notamment les fiches techniques détaillées, les plans, les schémas électriques et les préconisations d'entretien et de maintenance.

Dans la réalisation des prestations, l'attributaire du présent marché conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés pour assurer l'obtention des caractéristiques demandées et pour parvenir aux objectifs du présent marché.

L'attributaire du présent marché devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des présents documents. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

Le soumissionnaire précisera les termes des garanties qu'il propose : durée, service après-vente, temps et coût des dépannages, ...

### **I.3 Description des ouvrages**

#### **I.3.1 Conditions de mise en œuvre des prestations**

L'objet du présent marché consiste à mettre en œuvre, en remplacement de l'existant, les réseaux et les équipements de téléphonie et d'informatique de l'ensemble des postes de travail de la mairie et de ses deux annexes.

#### **Les matériels et réseaux existants feront l'objet d'un relevé précis par le soumissionnaire lors de la visite du site.**

Un rapport de visite sera établi par le candidat et sera remis dans l'offre.

Les plans des locaux avec le positionnement des postes de travail sont fournis par le maître d'ouvrage. Les implantations des points de distribution mixtes téléphone et informatique seront conformes à la configuration actuelle.

Cependant, la proposition du soumissionnaire devra tenir compte des éventuelles évolutions dans le positionnement des postes de travail telles que précisées sur les plans fournis. Le mode opératoire retenu consiste à prévoir du câblage supplémentaire au niveau des plafonds des couloirs.

A cet effet, le maître d'ouvrage réalisera la pose d'un plafond suspendu dans les couloirs du RdC et du 1<sup>er</sup> étage : le titulaire du marché aura donc la pose des câblages en chemin de câbles mais sans goulottes sur ces deux couloirs.

Pour tous les locaux des niveaux RdC, 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment principal ainsi que pour les locaux du bâtiment modulaire et du bâtiment annexe, la pose se fera soit en encastré soit en goulottes.

En ce qui concerne les locaux en sous-sol, la pose se fera en chemin de câbles sous dalles.

D'une manière générale, les passages des câbles et les conditions de mise en œuvre restent à définir par le soumissionnaire. Les cheminements optimums seront à l'initiative du candidat qui est tenu de respecter rigoureusement le positionnement des points de distribution. Toutefois, le maître d'ouvrage pourra être amené à autoriser de manière exceptionnelle certaines implantations.

Les liaisons avec le bâtiment annexe abritant le service de la police municipale et de la communauté de communes ainsi que les services situés dans le bâtiment modulaire, sont prévues au présent marché. Le candidat devra prévoir la fourniture et la pose des câblages en fibre optique entre ces deux bâtiments et la mairie, jusqu'aux baies de brassage.

Le soumissionnaire devra inclure dans son offre toutes les prestations relatives aux tests des réseaux et à leur repérage : les services de la mairie devront pouvoir récupérer ces informations afin de programmer la distribution des postes.

La note méthodologique à remettre dans l'offre, précisera les solutions techniques et les modes opératoires proposés par le candidat.

Le titulaire du marché devra prendre en compte les caractéristiques des installations existantes et proposer dans son offre de manière précise et détaillée les matériels qu'il juge obligatoires d'installer pour assurer le fonctionnement de l'installation.

Il devra étudier avec attention la compatibilité des nouveaux câblages installés avec les réservations en maçonnerie, les passages d'ouvrages de construction, la proximité des autres réseaux, notamment électriques, eau potable, gaz, etc...

### 1.3.2 Particularités techniques

Armoire générale en sous-sol : Il est prévu la fourniture et la pose d'une armoire métallique fermant à clé, composée de deux baies de 19 pouces de largeur, avec une unité de câblage équipée de 60 postes pour le téléphone et autant pour l'informatique (soit 2 X 60). L'armoire comprendra une goulotte centrale pour la répartition des câbles d'arrivée.

Coffrets divisionnaires : Il est prévu la fourniture et la pose d'une baie de brassage dans les deux bâtiments annexes, comprenant respectivement 4 lignes (modulaire) et 6 lignes (annexe) pour la téléphonie et pour l'informatique. Pour le modulaire la liaison transitera par l'ancienne caserne de pompiers.

Câblages : La distribution se fera au départ de la baie de brassage par câble mixte téléphone-informatique de manière individuelle jusqu'à chaque point de distribution. Les câbles seront de catégorie 6A STP, 500 MHz

Les règles de pose définies par les textes de référence et par les préconisations des fabricants devront être respectées, quelques que soient les contraintes liées à la configuration des lieux.

Chemins de câbles : Ils devront être dimensionnés en fonction des câbles qu'ils contiennent, de type galvanisé, fixés mécaniquement. Les protections mécaniques des câbles sont à prévoir si besoin.

Goulottes : Elles devront être dimensionnées en fonction des câbles qu'elles contiennent, de couleur blanche. La pose se fera par fixation mécanique. De manière exceptionnelle, le collage pourra être autorisé. Les goulottes existantes devront être réutilisées au maximum.

Percements et rebouchages : Le titulaire du marché devra faire son affaire de toutes les sujétions de passage de câbles. Il devra prévoir tous les percements et les rebouchages à l'identique, notamment dans les locaux utilisés par le public et les employés. Les remises en peintures seront réalisées par les services techniques de la commune.

Prises de distribution : les prises seront de type catégorie A, marque Pouyet ou équivalent.

## **II. Les clauses administratives**

- Personne publique contractante : Mairie de Briec
- Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché :  
Mr Eric Le Goff – 06 70 31 94 52
- Coordonnées de l'interlocuteur des Bâtiments :  
Mr Pierre D'Hervé 06 25 37 13 01 ou M. Jos Le Quéau 06 25 37 12 99
- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci dessous :

Critères	Pondération
Prix des prestations	40 %
Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique)	60,00%
<i>Dont rapport de visite</i>	20,00%

□ **Critère prix noté sur 40 points :**

L'offre analysée obtient une note sur 40 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = 40 x (Y1/Y)

dans laquelle 40 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération)

Y = montant de l'offre analysée

Y1 = montant de l'offre la moins disante

L'offre (Y1) moins disante aura le nombre maximum de points (40).

□ **Critère valeur technique noté sur 60 points :**

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :

**Appréciation et Notation de la valeur technique**

	6 niveaux d'appréciation	critères notés sur
		/ 60
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	60
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	48
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	36
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	24
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	12
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

Une phase de négociation pourra être entreprise. Dans ce cas les candidats retenus pour cette négociation seront amenés à présenter une nouvelle offre sous 5 jours. Ils seront ensuite auditionnés lors d'un entretien avec la PRM, le DGS et le DST de la mairie. Les critères qui pourront être retenus sont : le prix, le délai, la qualité des organes constitutifs des fournitures.

- Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : **Vendredi 07 novembre 2014 à 12 heures** A :

Mairie de Briec de l'Odet  
Service des Marchés  
Rue du Gal de Gaulle  
29510 BRIEC DE L'ODET

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

L'enveloppe extérieure portera la référence :

« 2014\_BRIEC\_T\_012\_Réseaux téléphonie et Informatique »

- Pièces du marché :
  - 
  - Le présent CCP,
  - Le devis estimatif détaillé à fournir obligatoirement par le candidat,
  - Les plans,
  - Le CCAG Travaux,
  - un « **mémoire technique** » pièce obligatoire comprenant :
    - Les certifications, agréments de la société et des opérateurs affectés au marché,
    - Les références réglementaires adoptées,
    - Les fiches techniques des fournitures,
    - La note méthodologique précisant les moyens et les choix techniques que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,
    - Les délais et la planification proposés,
    - Le rapport de visite précisant notamment l'adéquation de l'offre avec les besoins exprimés dans le cahier des charges,
- (le mémoire technique est à joindre à l'offre. Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée)
- DC 1 – DC 2
- NOTI2
- Assurances

Les prix sont fermes pour la durée du marché. Le paiement des prestations se fera en une seule fois sur présentation de facture. Le règlement sera réalisé sur la base du détail des prix proposé par le candidat dans son devis.

### III. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 4 du présent document.

L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de la décomposition de prix global et forfaitaire est égale à :

Montant hors T.V.A. ....	€
T.V.A. au taux de        % .....	€
<b>Montant T.V.A. incluse</b> .....	<b>€</b>

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

Signature du candidat

A .....

Le .....

### IV. Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de .....  
pour valoir acte d'engagement.

A Briec de l'Odet,

Le Maire,

Le .....

J. Hubert PETILLON.